

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 mars 2015
Français
Original: arabe

Conseil des droits de l'homme**Vingt-huitième session**

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement**

**Note verbale datée du 10 mars 2015, adressée au Président
du Conseil des droits de l'homme par la Mission permanente
de la République arabe syrienne auprès de l'Office
des Nations Unies et des autres organisations
internationales à Genève**

La Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du Conseil des droits de l'homme et, s'agissant des actes de terreur continus commis de façon planifiée par des groupes terroristes tels que l'organisation Daech, le Front al-Nosra, l'Armée libre et l'Armée de l'islam contre de paisibles citoyens de la République arabe syrienne, a l'honneur d'informer le Président du Conseil que des groupes terroristes appartenant à l'organisation Daech ont lancé une attaque contre les habitants de dizaines de villages, notamment ceux de Tal Hermez, Tal Shamiram, Tal Roumman, Tal Nasri, Aghibash, Touma Yelda, Al-Hawouz et Tal Kouran, et la ville de Tal Tamr dans le gouvernorat d'Hasaka, tuant de nombreux civils innocents, enlevant 200 personnes, dont des enfants et des femmes, et déplaçant plus de 690 familles. Les assaillants ont attaqué des lieux de culte et incendié l'église historique de Tal Hermez qui est l'une des plus anciennes en Syrie et dans le monde. Un tableau comportant la liste des victimes parmi les familles des villages susmentionnés du gouvernorat d'Hasaka, ainsi que des informations les concernant et les détails des violations commises à leur encontre par les groupes terroristes, est joint en annexe.

Ces crimes, qui s'ajoutent aux atrocités et aux violations des droits de l'homme continues commises contre les différentes composantes du peuple syrien, constituent une tentative pour semer la discorde et la haine entre les membres d'une seule et même société connue depuis des temps immémoriaux pour son profond attachement aux valeurs que sont la concorde, l'amour du prochain et la tolérance. Ce sont la Syrie et son peuple qui ont propagé l'alphabet dans les différentes régions du monde. La Syrie est également le berceau des religions annonciatrices des messages d'amour du Messie et de miséricorde de l'Envoyé de Dieu, Mohammed, le sceau des prophètes. C'est en Syrie que le

GE.15-05986 (F) 200415 200415



* 1 5 0 5 9 8 6 *

Merci de recycler



christianisme et l'islam ont pris leur essor, en tant que religions portant un message de paix, de miséricorde et d'amour à l'ensemble de l'humanité.

Ces crimes viennent s'ajouter aux autres atrocités commises par les groupes terroristes armés qui se sont donné pour but de détruire les sites religieux, les lieux de culte, les mausolées des compagnons du Prophète et des saints des églises chrétiennes et les monuments historiques et religieux syriens, de façon à causer le plus grand préjudice possible au patrimoine universel de la Syrie, à sa civilisation et à l'histoire de son peuple et à son identité culturelle.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne tient à souligner que ces actes terroristes n'ont pu être commis qu'avec le soutien direct continu et apporté à des organisations terroristes professant des idéologies extrémistes, fanatiques par des États qui sont désormais connus de tous. La Syrie estime qu'il est aujourd'hui du devoir de la communauté internationale et des États qui combattent le terrorisme, l'extrémisme et le fanatisme d'obliger les États, qui soutiennent le terrorisme aveugle dont sont victimes la Syrie et son peuple depuis plus de quatre ans, à cesser de lui fournir des fonds, des armes et des munitions, une formation ou des renseignements et d'exercer les pressions requises sur certains États dont le comportement est désormais manifeste, afin de mettre un terme à l'afflux de terroristes étrangers en Syrie. La communauté internationale est aujourd'hui tenue de confirmer son attachement à la lutte contre le terrorisme et les groupes terroristes par une pleine coopération et coordination dans ce domaine avec le Gouvernement de la République arabe syrienne, qui fait barrage à la propagation du terrorisme dans le monde, et par l'application sincère des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la question, notamment les résolutions 2170 (2014) et 2199 (2015) qui ne doivent pas rester lettre morte.

À cet égard, le Gouvernement de la République arabe syrienne tient à réaffirmer son entière disposition à coopérer sur les plans bilatéral et multilatéral avec toutes les parties qui souhaitent réellement combattre et éliminer le terrorisme, de façon à éviter à l'humanité les affres de ce fléau et les horreurs de l'extrémisme qui met en péril la civilisation humaine.

La Mission permanente de la République arabe syrienne demande au secrétariat du Conseil des droits de l'homme de bien vouloir publier et diffuser la présente note verbale dans les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, en tant que document du Conseil des droits de l'homme, au titre du point 3 de l'ordre du jour de sa vingt-huitième session.